# 10001/18

## ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 29 juin 2018 Enregistré à la Présidence du Sénat le 29 juin 2018

# TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Décision du Conseil** portant nomination d'un membre suppléant, pour la Grèce, du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

E 13243



Bruxelles, le 26 juin 2018 (OR. en)

10001/18

**SOC 389 EMPL 316** 

### **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre suppléant, pour la Grèce, du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité Objet:

entre les hommes et les femmes

### **DÉCISION DU CONSEIL**

du ...

# portant nomination d'un membre suppléant, pour la Grèce, du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

### LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1922/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 portant création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes<sup>1</sup>, et notamment son article 10,

10001/18 SL/gt 1
DGB 1C FR

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

considérant ce qui suit:

(1) Par sa décision du 26 mai 2016<sup>1</sup>, le Conseil a nommé 18 membres titulaires et 17 membres suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2019.

(2) Le gouvernement grec a présenté une candidature pour un siège de membre suppléant à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

\_

10001/18 SL/gt 2
DGB 1C FR

Décision du Conseil du 26 mai 2016 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (JO C 199 du 4.6.2016, p. 5).

### Article premier

Est nommé membre suppléant, pour la Grèce, du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 31 mai 2019:

### REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS

Pays	Membres titulaires	Membres suppléants
Grèce		M. Dimitrios PLATIS

#### Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres titulaires et des membres suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil Le président

FR